

M^e Sidhoum : «La perquisition doit rester sous le contrôle de la justice»

Page 24

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4912 - Mercredi 23 octobre 2019 - Prix : 10 DA

Lecture de la loi sur les hydrocarbures
**Réduire l'exposition
financière
de Sonatrach
par le partenariat**

Page 3

44 morts et 1 500 blessés en une semaine

L'hécatombe routière s'inscrit dans la durée

Page 4

**La présidentielle
du 12 décembre
seule voie
praticable**

Par Mohamed Habili

A la question que l'on s'était posée ici même à la fin de février dernier, au plus fort du mouvement dénommé le hirak par des médias parties prenantes, de savoir s'il était une agitation de surface, en dépit de la grande foule qu'il entraînait, ou s'il était une lame de fond, chacun peut aujourd'hui voir que c'est le premier terme de l'alternative qui en rendait le mieux compte. Huit mois plus tard, à un jour près, le doute à cet égard n'est plus permis. À moins bien sûr de croire que le mouvement peut trouver un deuxième souffle dans les jours qui viennent, ou qu'il conserve malgré son reflux suffisamment de force pour, par exemple, empêcher le déroulement de l'élection présidentielle du 12 décembre. Ce qui reviendrait à dire que si en effet dans son état actuel il n'est pas révolutionnaire, il tendra néanmoins à le devenir à l'approche de cette échéance qui en est l'antithèse. Logiquement, un mouvement hebdomadaire, qui tourne en rond depuis 8 longs mois, et qui du reste s'est déjà complètement essouffé dans plusieurs wilayas, a disposé de tout le temps nécessaire pour accoucher de la révolution dont à en croire certains il serait porteur. Une vraie lame de fond est à l'œuvre 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7. Elle ne se repose pas. Elle ne laisse de répit à personne, ni à ceux qu'elle a soulevés ni à ceux qui tentent de l'arrêter.

Suite en page 3

Entretien avec l'expert consultant le D' Ali Kahlane

Contre la fraude, le rempart informatique

● **Présidentielle/7 postulants ont pris un rendez-vous pour le dépôt de leurs dossiers**



Ph/D. R.

Dans cet entretien accordé au «Jour d'Algérie», le D' Ali Kahlane, expert consultant en informatique, également vice-président de CARE (Centre d'Action et de Réflexion autour de l'Entreprise), revient sur les modalités et la faisabilité de l'informatisation du processus électoral annoncé par l'ANIE (Autorité Nationale Indépendante des Elections) pour les présidentielles du 12 décembre prochain. Lire page 2

Pétrole

Le Brent à moins de 60 dollars le baril

Page 5



Exposition du groupe Mikta à Alger

La culture universelle à découvrir

Page 13

Entretien avec l'expert consultant le D^r Ali Kahlane

Contre la fraude, le rempart informatique

■ Dans cet entretien accordé au «*Journal d'Algérie*», le D^r Ali Kahlane, expert consultant en informatique, également vice-président de CARE (Centre d'Action et de Réflexion autour de l'Entreprise), revient sur les modalités et la faisabilité de l'informatisation du processus électoral annoncé par l'ANIE (Autorité Nationale Indépendante des Elections) pour les présidentielles du 12 décembre prochain.

Propos recueillis par Lynda Naili

Le Jour d'Algérie : Déjà mise en œuvre dans de nombreux pays, l'administration algérienne annonce la numérisation du processus électoral en prévision des prochaines présidentielles. En quoi consiste exactement cette opération ?

D^r Ali Kahlane : L'utilisation de l'outil informatique pour automatiser le processus électoral suppose qu'une application ou plusieurs applications ont déjà été développées et qu'elles sont opérationnelles. Il est important que leur intégrité, solidité ainsi que leur sécurisation aient été validées.

Ce système devrait prendre en charge la préparation et la validation des listes électorales jusqu'à la proclamation des résultats en passant par la saisie des résultats par bureaux de vote et leur consolidation par les wilayas concernées. Il est clair que la technologie et le numérique en particulier apportent une plus grande efficacité et célérité dans le traitement des élections avec des bases de données en ligne.

L'identification biométrique facilite l'identification des électeurs et potentiellement réduit un certain type de fraude, sans tou-

tefois l'éliminer totalement. Les interventions frauduleuses sont toujours possibles. Le plus grand et le plus puissant des ordinateurs donnera des résultats aussi bons que les données qu'on lui fournit, comme disait un de mes professeurs de programmation, «*Garbage In Garbage Out*».

Toute cette procédure exige certaines conditions... Lesquelles ?

Dans l'absolu ainsi que dans la réalité, il y a deux piliers universellement connus sur lesquels reposent des élections démocratiques : des listes électorales fiables, transparentes et crédibles, le second est l'observation, qui permet à la société civile de jouer un rôle central et effectif dans la surveillance de tout le processus électoral.

Cette supervision devrait être indépendante, pour éliminer toutes sources de fraude, notamment dans le traitement des listes électorales, les procurations, le vote séparé des corps constitués et les bureaux itinérants... Cela semble être très bien sur papier. Mais nous savons que cela ne marche pas comme ça dans la vraie vie !

L'Algérie dispose-t-elle des moyens humains et matériels pour cette tâche anti-fraude ?

Il est nécessaire d'avoir un système de gestion de base de données distribuée, partagée, elle devra être stockée dans des serveurs centralisés et sécurisés. Les informations d'identité de tous les votants à travers l'ensemble des bureaux de vote, soit environ 20 millions de votants potentiels devront être accessibles. Cette base de données devra faire l'objet d'une sécurisation de haut niveau conforme aux plus hauts standards de cybersécurité et de protection des données individuelles. La Direction des systèmes informatiques de la DG de la modernisation du ministère de l'Intérieur pourrait en assurer le développement si ce n'est déjà fait. Cette structure a acquis une expérience majeure en la matière avec notamment la numérisation réussie de l'état civil algérien duquel il serait aisé d'extraire la base électorale.

Un tel labeur est-il réalisable dans son intégralité à moins de deux mois du rendez-vous électoral ?

L'ANIE (Autorité Nationale Indépendante des Elections) a hérité de pratiquement toutes les prérogatives dévolues normalement aux ministères de l'Intérieur, de celui des Affaires étrangères ainsi que celui de la Justice. Cette Autorité aurait quelque 500 000 agents pour encadrer le scrutin avec ses 53



P.V.D.R.

rales et les cartes de vote. Le but d'une liste électorale est de s'assurer que chaque votant a le droit de voter – qu'il est majeur et de nationalité algérienne – et qu'il ne vote qu'une seule fois.

Faire cela manuellement en 2019, en imposant aux citoyens de disposer d'une carte d'électeur, lui faisant porter la charge de s'assurer qu'il est bien inscrit dans sa commune, n'a plus aucun sens aujourd'hui. Pire encore, tamponner les cartes électorales le jour du vote pour s'assurer que le votant ne vote qu'une fois n'a aucun sens non plus.

Un citoyen peut se présenter à n'importe quel bureau de vote avec uniquement sa carte d'identité biométrique ou son passeport biométrique (par la même occasion, profiter pour annuler cette « instruction » qui interdit aux Algériens d'utiliser leur passeport algérien pour s'identifier dans leur propre pays). Il peut se présenter alors dans n'importe quel circonscription dans le pays ou consulat algérien dans le monde, sachant que nous parlons d'une élection nationale où le lieu de résidence ne compte pas.

L'unicité de son vote sera vérifiée en temps réel par le système qui enregistre son vote. Le travail des observateurs en sera alors très simplifié. Ils n'auront qu'à vérifier qu'au moment de l'opération de comptage le nombre de votants enregistrés dans la base de données est égal au nombre de bulletins provenant des urnes. Nous pourrions encore plus perfectionner ce système. Comme par exemple, avoir deux webcams installées dans chaque bureau de vote de manière à pouvoir observer en temps réel l'opération de vote. Une caméra observera les urnes, l'autre donnera une vue d'ensemble du bureau. Les vidéos pourront être observées, en temps réel puis archivées, sur la plateforme numérique des élections, en pointant le bureau de son choix à travers le territoire national. **L. N.**

124 Bureaux de vote (2017) qui sont sous son contrôle direct. Pour que cela soit possible, il va falloir qu'au moins deux conditions soient remplies. D'abord que le système évoqué ci-dessus est opérationnel en prenant en compte la nouvelle donne imposée par le «*Hirak*». La deuxième est la préparation et la formation des personnes qui vont composer les équipes de l'ANIE et, en particulier les citoyens, les représentants des partis politiques et organisations internationales qui vont s'occuper de la surveillance pour qu'ils puissent utiliser ce système informatique qui est annoncé «*hautement sécurisé* comme aucun pays ne l'a jamais fait» (Dixit le président de l'ANIE).

Peut-on comparer avec d'autres pays et quelle devrait réellement être une informatisation du processus électoral ?

Les systèmes de listes électorales varient dans les pays démocratiques. Les Etats-Unis imposent, comme en Algérie, la charge de l'inscription sur les listes électorales aux citoyens. Le résultat est que près d'un tiers des électeurs américains ne sont pas inscrits ! A l'inverse, des

pays comme l'Argentine, la Belgique, le Pérou, l'Australie (le vote est obligatoire dans ces quatre pays), le Canada, l'Indonésie, le Royaume-Uni, le Mexique ou la Suède mettent entièrement la charge sur l'Etat d'avoir des listes électorales à jour, à l'aide de systèmes informatiques reliant les administrations nationales et locales. Le taux de couverture électoral est de 100% en Argentine et de 95% au Mexique. Prouver qu'on est un citoyen majeur est tout ce qui est demandé le jour du vote. Le fichier électoral dans ces pays est en fait la base nationale d'état civil qui est croisée avec le lieu de résidence. De plus en plus de pays sont dans l'ambivalence du vote électronique mentionné ci-dessus intégrant l'Internet et les technologies associées. L'Estonie, pays très numérisé utilise ce type de système sophistiqué depuis déjà quelques années. Dans un autre registre, le Somaliland a en plus utilisé l'analyse de l'Iris pour enregistrer, identifier et permettre à ses citoyens de voter lors des élections de 2017.

Il est possible à l'heure actuelle de penser que l'Algérie aurait pu ou pourrait éliminer complètement les listes électo-

Présidentielle

7 postulants ont pris un rendez-vous pour le dépôt de leurs dossiers

Sept postulants au scrutin présidentiel du 12 décembre prochain ont pris des rendez-vous pour le dépôt de leurs dossiers de candidature au niveau de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), a annoncé hier son chargé de la communication, Ali Draâ. S'exprimant lors d'un point de presse au siège de l'Autorité, M. Draâ a ajouté que «*les premiers dépôts de dossiers de*

candidature débiteront aujourd'hui dès 10h00 du matin». «*Le président de l'ANIE, Mohamed Charfi les recevra*», a-t-il dit. Il a, par ailleurs, rappelé que 147 postulants ont retiré les formulaires de souscription des signatures individuelles pour la présidentielle du 12 décembre, et que le dernier délai pour le dépôt des dossiers est fixé au samedi 26 octobre à minuit. **H. Y.**

Bio-express

UN DES PIONNIERS du numérique en Algérie, Ali Kahlane opère depuis près de trente ans dans le domaine des TIC. Outre de nombreuses expérimentations technologiques, dès le début des années 1990, il se lance dans le développement de logiciels et intégrations de solutions informatiques. En 1999, il crée Satlinker, dont il est président, premier opérateur fournisseur de service

VSAT (Very Small Aperture Terminal). Né en 1950, Ali Kahlane est aussi ancien professeur de l'Ecole militaire polytechnique (EMP, ex-ENITA), membre de la Commission nationale intersectorielle de développement du haut et très haut débit, président de PNB-NAPEO Algeria Local Advisory Board ainsi que de l'Association algérienne des fournisseurs de services Internet. **L. N.**

Alger Le wali honore les journalistes

LA WILAYA d'Alger n'a pas manqué hier de joindre l'utile à l'agréable en invitant les journalistes d'organes de la presse, à l'occasion de la journée nationale de la presse.

La journée nationale de la presse qui coïncide avec le vingt deux octobre de chaque année depuis 2013, a été marquée hier dans la matinée par une réception organisée par le wali à la direction de la Protection civile à El Harrach, en l'honneur des journalistes de la presse écrite, parlée, audiovisuelle et électronique. Le wali a dans une première étape assisté à une rencontre de football entre deux équipes de journalistes formées pour la circonstance. A l'issue de la rencontre, le wali a procédé à la remise des médailles aux deux équipes. Lors de la cérémonie, le wali a lancé un appel aux journalistes les exhortant de faire leur travail avec professionnalisme tout en les rassurant que les portes de la wilaya sont grandes ouvertes aux journalistes. **L.A.R.**

35^e marche estudiantine

Etudiants et citoyens clament leur attachement aux revendications du Hirak

■ Etudiants et citoyens sont sortis hier pour la 35^e mardi consécutif de la contestation estudiantine, pour réaffirmer une fois de plus leur attachement aux revendications du mouvement populaire pacifique et réclamer le départ de tous les symboles de l'ancien système, préalable à la tenue d'une présidentielle libre et transparente.

Par Lynda Naili

Le départ de cette 35^e marche s'est effectué depuis la place des Martyrs-Alger pour se diriger ensuite vers les principales artères de la capitale, à savoir la Grande-Poste, l'avenue Pasteur, le boulevard Amirouche, la rue Ferroukhi (ex-Richelieu) et la rue Didouche-Mourad. Rassemblés, les manifestants ont marché sous une pluie battante à la Place Audin, au milieu d'un dispositif sécuritaire.

Drapés pour la plupart de l'emblème national, les manifestants, à travers des banderoles et des pancartes, ont notamment réitéré leur revendication relative au «*changement*», estimant que «*les conditions ne sont pas encore réunies*» pour l'organisation de l'élection présidentielle prévue le 12 décembre prochain. Ce à quoi s'ajoute leur opposition au projet de loi sur les hydrocarbures, adopté lundi dernier par le Conseil des ministres. Ils ont, notamment, appelé à son annulation, en dépit



PH. Soraya J. A.

des assurances données lundi dernier par le ministre de l'Energie, Mohamed Arkab, pour qui ce projet «*ne représente aucune crainte sur l'économie nationale*». Lors de cette marche pacifique, étudiants et citoyens ont aussi scandé des slogans appelant à «*la préserva-*

tion de la souveraineté et l'unité nationales», réitérant leur détermination à poursuivre le hirak jusqu'à «*l'instauration d'un Etat démocratique*» et «*l'application des articles 7 et 8 de la Constitution*». Ils ont aussi exprimé leur attachement à leurs principales revendications exigées depuis le début de ce

mouvement populaire le 22 février dernier, en reprenant pratiquement les mêmes slogans, comme «*la restitution de la souveraineté au peuple, source de tout pouvoir, l'indépendance de la justice et l'instauration d'un Etat de droit*». Les manifestants ont appelé à la «*préservation de l'unité nationale*» et exigé la libération des personnes arrêtées lors des précédentes marches. D'autres citoyens ont brandi des banderoles rejetant «*toute ingérence étrangère dans les affaires internes du pays*», appelant à poursuivre la lutte contre la corruption et le jugement des responsables impliqués dans le détournement et la dilapidation des deniers publics. Il est à noter qu'hormis «*une escarmouche*» entre les forces de l'ordre et les manifestants qui voulaient accéder au tribunal Abane-Ramdane pour réclamer la libération des détenus du hirak, cette 35^e marche estudiantine s'est déroulée dans le calme et sans aucune arrestation.

L. N.

Lecture de la loi sur les hydrocarbures

Réduire l'exposition financière de Sonatrach par le partenariat

Réduisant l'exposition financière de Sonatrach, le projet de loi sur les hydrocarbures tend à relancer l'activité dans le secteur par le partenariat avec des capitaux privés. «*Compte tenu de l'état préoccupant des lieux sur le ralentissement de l'activité en amont de l'industrie pétrolière nationale, qui a conduit au déclin de nos réserves prouvées et du niveau de notre production, la future loi a pour objectif essentiel de relancer l'activité dans le secteur à travers le partenariat avec des capitaux privés, afin de réduire l'exposition financière de Sonatrach qui supporte seule les risques de l'activité d'exploration*», explique un exposé des motifs destiné aux parlementaires. En plus, le projet de loi poursuit plusieurs principales finalités. Il s'agit, en l'occurrence, de «*favoriser le développement et l'exploitation sûre, durable et optimale des ressources en hydrocarbures y compris les non conventionnelles et offshore, satisfaire les besoins en énergie de la collectivité nationale et assurer la sécurité de son approvisionnement à long terme*». Il est également question de «*promouvoir la préservation et la protection de l'environnement tout en garantissant la sécurité des personnes et des installations*». Pour relancer l'activité dans le secteur à travers le partenariat avec des capitaux privés, la démarche consiste à «*aménager le cadre institutionnel pour éliminer les lourdeurs du cadre administratif,*

qui grèvent les coûts de production, et introduire un régime fiscal simplifié et compétitif afin d'inciter la participation des partenaires étrangers». Ainsi, la flexibilité du dispositif proposé permet, en cas de succès, des résultats économiques acceptables aussi bien pour le partenaire étranger que pour l'Entreprise nationale tout en garantissant des revenus appréciables pour l'Etat, selon le document.

Renforcer la liberté d'action de Sonatrach

Il est également affirmé dans ce cadre que le «*recours au partenariat n'est pas une fin en soi*». Cependant, ce dernier «*permet d'accélérer le processus de relance de l'activité d'exploration et de production afin de renouveler des réserves qui s'épuisent rapidement et d'améliorer le taux de récupération des gisements découverts*», selon l'exposé des motifs. Selon le document, «*la liberté d'action de l'Entreprise nationale n'est pas entravée*». Ainsi, Sonatrach continuera à exercer ses activités en amont soit seule soit en partenariat avec un ou plusieurs partenaires, tout en «*modulant sa participation au financement des investissements d'exploration et de développement*». «*Le partenariat lui permet de renforcer son efficacité et d'optimiser ses actions dans le secteur*», a précisé la même source. A l'égard des partenaires étrangers, les rédacteurs

du projet de loi indiquent que pour attirer de nouveaux investissements étrangers dans le secteur des hydrocarbures, des «*mesures incitatives*» ont été introduites dans la future loi telle que la simplification de toutes les démarches administratives et opérationnelles pour l'exercice des activités pétrolières et réduction des coûts et des délais qui pourrait entraver le bon fonctionnement de ces activités. Il est question aussi d'assurer un retour sur l'investissement acceptable pour le partenaire étranger et comparable à celui qui pourrait être offert par des pays concurrents. Toutefois, l'exercice de ces activités pétrolières ne peut être effectué au détriment des aspects relatifs à la santé des personnes, à la sécurité des installations et à la protection de l'environnement, notamment les ressources en eau. C'est pourquoi le projet de loi accorde «*une grande importance*» au respect des principes qui s'attachent au développement durable et au renforcement du contrôle durant tout le cycle de vie des installations.

Préservation des hydrocarbures : le rôle de l'Etat réaffirmé

Ce projet de loi réaffirme, par ailleurs, «*le rôle de l'Etat dans la préservation des ressources naturelles en hydrocarbures à travers leur exploitation d'une manière optimale. Cela se fera*

aussi avec les meilleures pratiques et standards internationaux et dans l'allocation de ces ressources notamment pour satisfaire les besoins du marché national en gaz naturel et en produits pétroliers». «*Une valorisation plus intense des potentialités latentes du secteur des hydrocarbures ne peut que favoriser la poursuite des réformes économiques et le rétablissement des équilibres financiers de l'Algérie grâce à la stabilisation, voire l'amélioration attendue des recettes fiscales pétrolières*», a souligné le document. Cependant, le projet de loi ne se limite pas à la maximisation des recettes fiscales. Il se rapporte aussi à la promotion du développement économique et social du pays à travers des dispositions spécifiques. Ces dispositions sont relatives au recours, en priorité, aux biens et services produits en Algérie et à l'utilisation d'une façon privilégiée de la main-d'œuvre nationale dans les activités pétrolières et ce, à travers des actions de recrutement et de formation de jeunes diplômés, a expliqué le même exposé. Pour rappel, le projet de loi sur les hydrocarbures a été adopté dimanche (13 octobre) par le Conseil des ministres. Ce même projet de loi a été transmis dimanche dernier à la Commission des affaires économiques, de développement, d'industrie et du commerce de l'Assemblée populaire nationale.

Meriem Benchaouia

LA QUESTION DU JOUR

La présidentielle du 12 décembre seule voie praticable

Suite de la page une

Il n'a jamais existé depuis que le monde est monde un mouvement révolutionnaire qui ne donne sa pleine mesure qu'un jour par semaine, et encore, seulement les toutes dernières heures de la semaine, et qui le reste du temps fait le mort. Qui de la sorte ne perturbe en rien la vie de tous les jours. Il faut se rendre à l'évidence : l'Algérie n'est pas en révolution. Si elle l'était, une présidentielle n'aurait aucune chance de se tenir. Mais si elle n'est pas en révolution, dirait-on peut-être, elle est en quoi ? A cette question, il n'est pas si difficile de répondre. Le fait est que le pays traverse la crise la plus naturelle, la plus conforme à son régime ultra-présidentiel. L'agitation – fort heureusement pacifique, ce qui est à mettre aussi au crédit des manifestants – qu'il connaît, il le connaît dans le cadre de ce régime chaque fois que son institution clé, la présidence, passe pour une raison ou pour une autre par un vide. Pour l'heure, rien ne manque à ce régime. Rien sauf la tête. On comprend dès lors qu'il soit en crise, et qu'il fasse tout pour en sortir en se donnant un nouveau chef. On comprend aussi que ses adversaires véritables, qui pour leur part se gardent bien de descendre dans la rue le vendredi, qui pendant huit mois ont essayé en vain de le faire renverser par «*le peuple*», reportent maintenant leurs espoirs sur l'annulation de la présidentielle. Un pouvoir est en effet condamné qui pour la troisième fois échoue à faire tenir la présidentielle. Une minorité, encouragée ouvertement par des médias, parait tentée de faire échec à l'élection par la manière forte, soit en empêchant leurs concitoyens de se rendre aux urnes le jour «*J*», soit en fermant ou en détruisant les bureaux de vote la veille ou l'avant-veille, comme cela a déjà eu lieu, à ce qu'il semble dans une seule région du pays, soit en suscitant par avance des troubles d'une intensité et d'une gravité l'une et l'autre à leur paroxysme. Ceux-là du moins sortiront du cadre pacifique du mouvement, un caractère dont celui-ci s'est réclamé depuis le début, et qui lui a permis de tenir la distance. Ils tomberont sous le coup de la loi s'ils passent à l'action. Ils ont eu tout le temps et le loisir de manifester leur opposition. Ils n'ont pas été empêchés d'exprimer leur opinion. Aussi n'ont-ils pas le droit d'empêcher ceux des Algériens qui voudraient exprimer la leur au moyen du bulletin de vote. N'étant pas en révolution le pays a intérêt à surmonter ses difficultés actuelles de la manière la plus ordinaire qui soit, c'est-à-dire par des élections, dont la première est justement prévue pour le 12 décembre. Il ne se présente aucune autre voie qui soit pour lui praticable.

44 morts et 1 500 blessés en une semaine

L'hécatombe routière s'inscrit dans la durée

■ *Le bilan est toujours aussi lourd. Malgré les différentes campagnes de sensibilisation et autres stratégies de lutte contre les accidents de la route, cette semaine encore les chiffres qu'avance la Protection civile prouvent l'inconscience des conducteurs algériens des risques et dangers des accidents la route.*

Par Thinhinene Khouchi

Le phénomène des accidents de la route fait des ravages. Des centaines de citoyens meurent chaque jour derrière le volant. Malgré les différentes campagnes de sensibilisation, en Algérie, le niveau de mortalité routière demeure le plus élevé au monde. Ce classement n'enchante personne mais le conducteur algérien semble vouloir garder ce haut niveau en la matière. En effet, chaque jour les bilans meurtriers de la route qu'avance la Protection civile sont surréalistes. Les causes sont très claires et la majorité des conducteurs les connaissent. Le gouvernement multiplie chaque année les mesures pour mettre fin à ce phénomène, mais rien n'y fait, le bilan demeure lourd. Concernant les accidents de la route en Algérie, les causes humaines arrivent loin devant les causes météorologiques ou techniques. La plupart du temps, c'est à une combinaison de causes que l'on assiste. Le facteur humain apparaît donc dans plus de 90 % des accidents de la route corporels, ceux qui ont des causes purement techniques sont rarissimes. Les causes humaines les plus fréquentes en Algérie sont la vitesse, présente dans 31 % des accidents mortels, la fatigue ou la somnolence dans près de 8 %. La distraction est aussi un facteur humain d'accident de la route. Cette semaine, selon un bilan hebdomadaire rendu public hier par les services de la Protection civile, quarante-quatre personnes ont trouvé la mort et 1 502 autres ont été blessées dans 1 261 accidents de la circulation enregistrés au niveau national



PH. > D. R.

durant la période du 13 au 19 octobre en cours. Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau des wilayas de Relizane (5 personnes décédées et 25 autres blessées) et Sidi Bel Abbès (5 personnes décédées et 32 autres blessées), précise la même source. Durant la même période, les unités de la Protection civile ont effectué 1 561 interventions pour procéder à l'extinction de 1 209 incendies urbains, industriels et autres. Elles ont également effectué 5 172 interventions pour l'exécution de 4 472 opérations d'assistance aux personnes en danger et opérations diverses. En vue de réduire le «terrorisme routier» et ses conséquences désastreuses aux plans social et économique, le gouvernement avait examiné, lors de sa dernière

réunion, un projet de décret exécutif fixant l'organisation, les missions et le fonctionnement du Conseil consultatif intersectoriel pour la prévention et la sécurité routières, présenté par le ministre de l'Intérieur. Ce décret exécutif vient en couronnement du dispositif national de lutte contre le phénomène des accidents de la route, d'autant que le gouvernement avait approuvé, lors de sa dernière réunion, un décret exécutif relatif à la Délégation nationale de la sécurité routière. Composé de ministres des secteurs concernés, le Conseil consultatif, placé sous la présidence du Premier ministre, aura pour mission de tracer la politique et la stratégie nationale relative à la prévention et à la sécurité routières en vue de

réduire le «terrorisme de la route» et ses conséquences désastreuses aux plans social et économique. Le Premier ministre avait alors estimé «impossible de concevoir une stratégie globale de lutte contre ce phénomène en l'absence de la contribution de tous les acteurs». A ce propos, le Premier ministre avait instruit le ministre de l'Intérieur d'œuvrer à l'implication des acteurs de la société civile, les chercheurs et les spécialistes, en les associant à la composante de ce Conseil en tant qu'importante force de proposition et de tirer profit des expériences des autres pays en matière de lutte contre ce phénomène, à la lumière de modèles de jumelage dans ce domaine.

T. K.

Office national des statistiques

Algérie : le taux d'inflation à 2,4 %

L'évolution des prix à la consommation en rythme annuel de l'Algérie a été de 2,4 % jusqu'à septembre 2019, a appris hier l'APS auprès de l'Office national des statistiques (ONS). L'évolution des prix à la consommation en rythme annuel jusqu'au mois de septembre 2019, qui est le taux d'inflation moyen annuel calculé en tenant compte des 12 mois, allant d'octobre 2018 à septembre 2019, par rapport à la période allant d'octobre 2017 à septembre 2018. Quant à la variation mensuelle des prix à la consommation, qui est l'indice brut des prix à la consommation durant le mois de septembre 2019 par rapport au mois d'août de la même année, elle est de +1,2 %, selon les données de l'ONS. En termes de variation mensuelle et

par catégorie de produits, les prix des biens alimentaires ont affichés une hausse de 2,3 % en septembre dernier par rapport au mois précédent. Cette variation haussière est induite, essentiellement, par une hausse de 4,6 % des prix des produits agricoles frais, relève l'Office. En effet, cette variation haussière mensuelle des prix des produits agricoles frais s'explique, notamment, par une augmentation des prix des fruits (+28,8 %), les légumes (+7,1 %), la viande de poulet (+19,8 %) et les œufs (+4,2 %). Par ailleurs, l'Office relève que le prix de la pomme a reculé de près de -10,1 % en septembre par rapport au mois d'août dernier. Pour les prix des produits alimentaires industriels (agroalimentaires), ils ont enregistré une relative stagnation en

septembre, selon la même source. S'agissant des produits manufacturés et des services, ils ont connu des légères hausses respectivement de +0,5 % et de +0,1 %. Par groupe de biens et services, l'augmentation des prix a touché essentiellement le groupe des habillements, chaussures avec une hausse de 1,3 % et ceux du groupe de l'éducation culture et loisirs avec (+1,7 %). Le reste des groupes de biens et services s'est caractérisé soit par des variations modérées, soit par des stagnations, note encore l'Office. Durant les neuf premiers mois de 2019, l'ensemble des prix à la consommation ont enregistré une hausse de 2,01 %, par rapport à la même période de 2018, relève l'ONS. Cette hausse a été tirée, essentiellement, par les produits alimentaires indus-

triels, les biens manufacturés et enfin les services, détaille l'organisme national des statistiques. En effet, les produits alimentaires industriels ont connu, durant les neuf premiers mois de 2019 et par rapport à la même période de l'année dernière, une hausse de (+1,46 %). Les biens manufacturés est les services ont augmenté respectivement de 4,08 % et de +3,47 % durant la même période de comparaison. Par ailleurs, l'ONS a indiqué que les prix des biens alimentaires ont connu une légère baisse de -0,23 %, induite notamment par un recul de 1,89 % des produits agricoles frais durant la même période de comparaison. Pour rappel, le taux d'inflation de l'Algérie avait atteint 4,3 % en 2018.

K. L.

Coincitant avec le 25 octobre L'Algérie célèbre vendredi la Journée nationale des donneurs de sang

L'ALGÉRIE célèbre vendredi prochain la Journée nationale des donneurs de sang qui coïncide avec le 25 octobre de chaque année en organisant, à travers le territoire national, des manifestations de collecte de sang et des cérémonies honorifiques destinées aux donneurs de sang, indique hier un communiqué de l'Agence nationale du sang. Instituée en 2006, cette journée nationale, placée cette année sous le slogan «Votre solidarité vous honore», a pour but de «rendre un vibrant hommage à tous les donneurs bénévoles pour leur geste noble et salvateur, d'une part, et d'autre part, sensibiliser les concitoyens à effectuer cet acte de solidarité et de générosité humaine», précise la même source. Dans ce cadre, l'Agence nationale du sang, en coordination avec les directions de la Santé et de la Population à travers les structures de transfusion sanguine et en coordination avec la Fédération algérienne de donneurs de sang, les différents partenaires et le mouvement associatif, organise diverses manifestations à travers le territoire national, notamment des journées de sensibilisation et de collecte de sang, des cérémonies honorifiques destinées aux donneurs de sang. Il est aussi prévu de collecter du sang et de sensibiliser les fidèles lors de la prière hebdomadaire de vendredi. Selon le communiqué de l'Agence, «les campagnes de promotion du don de sang ont permis la fidélisation progressive des différentes institutions, administrations, entreprises publiques et privées, les médias, les universités et le mouvement associatif», précisant qu'au premier semestre 2019, une hausse de 9,9 % en matière de transfusion sanguine a été enregistrée, soit une hausse 321 343 poches par rapport à la même période en 2018. En outre, 11 150 poches de sang ont été collectées à l'occasion la Journée nationale des donneurs de sang (25 octobre 2018), 10 946 lors de la Journée maghrébine des donneurs de sang (30 mars 2019), 7 642 lors de la Journée mondiale du don de sang (le 14 juin 2019) et 44 182 poches de sang par des collectes mobiles à proximité des mosquées, en coordination avec le Ministère des Affaires religieuses et des Wakfs.

Pétrole

Le Brent à moins de 60 dollars le baril

■ Les prix du pétrole valaient hier, en cours d'échanges européens, moins de 60 dollars le baril, tandis que la Chine ouvre un nouveau front auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans sa guerre commerciale avec les Etats-Unis.

Ph.D. R.



Par Salem K.

Vers 09h00 GMT (10h00 à Alger), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en décembre valait 59,19 dollars à Londres, gagnant 0,39 % par rapport à la clôture de lundi. A New York, le baril américain de WTI pour

novembre, dont c'est le dernier jour de cotation, prenait 0,19 %, à 53,41 dollars. «Les prix continuent de faire du surplace à des niveaux bas, après avoir subi de fortes pressions au cours des six derniers mois du fait des inquiétudes liées à la croissance mondiale», a toutefois fait remarquer

Craig Erlam, analyste pour Oanda. Lundi, le Brent avait cédé 0,99 % et le WTI était descendu de 0,78 %. «Hier, le président américain Donald Trump a indiqué que le travail mis en œuvre pour mettre un terme à la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis avançait bien», a

constaté Al Stanton, analyste chez RBC. Mais dans le même temps, les investisseurs ont appris que la Chine ouvrait un nouveau front auprès de l'OMC en compensation d'un conflit commercial avec les Etats-Unis vieux de 7 ans. Dans un communiqué diffusé auprès des

membres de l'OMC la semaine dernière mais envoyé lundi aux médias, la Chine a affirmé qu'elle va demander à l'Organisation mondiale du commerce la permission d'imposer des droits de douane sur 2,4 milliards de dollars (2,15 milliards d'euros) de biens américains. «Ce décalage entre les informations américaines et chinoises sur l'avancée des discussions sur la guerre commerciale que se livrent les deux puissances n'est pas de nature à rassurer les marchés», a ajouté l'analyste. De plus, la Chine a indiqué hier désapprouver la menace de nouvelles surtaxes américaines au moment où Washington affirme qu'un accord commercial partiel avec Pékin «avance bien» et pourrait être signé par le président américain le mois prochain.

S. K. /APS

Zone euro La demande de crédit résiste à la morosité ambiante

LA DEMANDE nette de crédits par les entreprises de la zone euro s'est stabilisée au troisième trimestre de 2019 malgré le ralentissement de l'activité, selon une étude publiée hier par la Banque centrale européenne (BCE). Il y a autant d'entreprises qui déclarent avoir demandé plus de crédit que d'autres affirmant le contraire, un équilibre que la BCE explique par le «faible niveau général des taux d'intérêt» et «les activités de fusions et acquisitions». Les banques ont aussi indiqué que le taux négatif facturé par la BCE sur leurs excès de liquidités, porté en septembre de -0,40 à -0,50 %, a contribué comme par le passé à «une augmentation des volumes de prêts et à une baisse des taux sur toutes les catégories de prêts», ajoute l'institution. Les demandes nettes de crédit au logement et à la consommation ont de leur côté augmenté, toujours tirées par les taux bas. Les conditions d'octroi de crédits aux entreprises se sont, elles, légèrement détendues durant l'été, pendant que la BCE annonçait un nouvel assouplissement monétaire, notamment avec la relance des rachats nets de dette qui améliorent les conditions de financement à long terme et soutiennent ainsi le crédit et l'économie. Pour le quatrième trimestre de 2019, les banques s'attendent à ce que les conditions «restent globalement inchangées pour toutes les catégories de prêts».

R. E.

Changes

La livre sterling baisse face au dollar

La livre baissait hier face au dollar tout en restant proche de son plus haut en cinq mois, atteint la veille, et en attendant une série de votes décisifs pour le Brexit au Parlement britannique. Vers 08h40 GMT (09h40 à Alger), la livre sterling perdait 0,26 % face au billet vert, à 1,2926 dollar, et 0,15 % face à l'euro, à 86,16 pence pour un euro. Lundi, la devise britannique était montée jusqu'à 1,3013 dollar, un niveau plus vu depuis mai. «La saga du Brexit continue (mardi, hier) alors que les députés vont débattre et voter sur le projet de loi de retrait au cours de

ce qui sera probablement la première d'une longue et pénible session au Parlement», a signalé Craig Erlam, analyste pour Oanda. Après le refus du président du Parlement d'organiser un second vote sur l'accord négocié entre le Premier ministre britannique Boris Johnson et l'Union européenne, il faut désormais attendre l'étude des textes d'application, plus complexes, pour savoir si le Parlement britannique donne son feu vert au compromis. Plusieurs textes doivent être examinés au Parlement à partir de mardi (hier). Le gouvernement, qui continue de mar-

quer vouloir sortir le Royaume-Uni de l'UE le 31 octobre, a indiqué espérer terminer jeudi, quitte à faire siéger les députés jusque tard dans la soirée. Ce processus s'annonce difficile compte tenu de la détermination de l'opposition à mettre des bâtons dans les roues du gouvernement avec des amendements, et les débats houleux de ces derniers temps à Westminster. Mais même si l'accord n'est pas ratifié par le Parlement, avec la perspective de nouvelles élections, «un Brexit plus doux et même un maintien (du Royaume-Uni dans l'Union européenne) sont de

nouveaux sur la table, ce qui est positif pour la livre», a ajouté M. Erlam. Si Paris a répété qu'un «délai supplémentaire» ne «serait dans l'intérêt de personne», aucun analyste ne semble envisager la perspective d'un refus de l'Union européenne à la demande de report. Dans ce contexte, la volatilité de la livre, qui a atteint des niveaux plus vus depuis un an face au dollar la semaine dernière, a déjà commencé à diminuer un peu, ont signalé Lee Hardman et Fritz Louw, analystes pour MUFG.

Malek Y.

France

La durée moyenne des retards de paiement continue de baisser

La durée moyenne des retards de paiement subis par les entreprises a continué de baisser en 2019, grâce à l'alourdissement des amendes de 2016 et au «name and shame» («nommer et faire honte») autorisé par la loi Pacte, selon une étude du cabinet ARC, présentée hier dans un communiqué. La durée moyenne des retards de paiement à l'égard des PME s'élève à 10,9 jours, contre 11,5 jours en 2018 et 14,5 jours en 2017, tandis que celle envers les grandes entreprises revient à 8,9 jours, contre 10,1 jours en 2018, selon cette étude réalisée en septembre avec l'Ifop auprès de 500 sociétés par le cabinet ARC, spé-

cialiste du recouvrement de créances. «Alors qu'en 2018 les retards de plus de 30 jours augmentaient, cette année ceux-ci diminuent de façon importante et ce sont les retards de 1 à 10 jours qui repartent à la hausse», note Denis Le Bossé, président du cabinet ARC, cité dans le communiqué. Ainsi, les retards de plus de 30 jours à l'égard des PME représentent 9 % du total, contre 20 % l'an dernier, tandis que les retards de moins de 10 jours représentent 50 % des retards, contre 45 % en 2018. Selon M. Le Bossé, cette baisse des longs retards «peut notamment s'expliquer par une pratique du name & shame plus sys-

tématique et la publication des premières amendes dont le plafond est aujourd'hui de 2 millions d'euros». La loi de 2016 sur la transparence de la vie économique, dite loi «Sapin 2», a ainsi fait passer de 375 000 euros à deux millions d'euros le plafond des amendes encourues par les entreprises accusées de retards de paiement. Un amendement introduit dans la loi Pacte, promulguée en mai dernier, autorise par ailleurs l'administration à publier dans la presse les noms des entreprises sanctionnées pour des défauts de paiement. Le groupe EDF a ainsi été condamné cet été à une amende de 1,8 million d'euros pour des

retards de paiement. L'an dernier, 263 entreprises ont été sanctionnées pour un montant total de 17,2 millions d'euros pour des retards de paiement à leurs fournisseurs et sous-traitants, contre 155 sanctions prononcées l'année précédente pour un montant de 8,6 millions d'euros. Toujours selon le sondage de l'ARC, 65 % des entreprises estiment que le «name and shame» permettra de réduire les délais de paiement. Quelque 66 % pensent que la dématérialisation des factures sera efficace tandis que 36 % jugent l'augmentation des amendes efficace.

D. H.

Tizi-Ouzou / Commerce équitable

Lancement d'une démarche d'intégration de l'artisanat dans le Réseau international

■ Une démarche d'intégration de l'artisanat traditionnel algérien dans le Réseau international de commerce équitable a été initiée dans la wilaya de Tizi-Ouzou, a-t-on appris des organisateurs du Forum sur le commerce équitable abrité par la maison de la culture Mouloud-Mammeri.

Par Nassima A.

Rachid Doufene, président de l'association scientifique et écologique Arc-en-ciel a souligné à l'ouverture de la première édition de ce Forum, que la démarche a commencé par l'organisation des trois activités artisanales principales de la wilaya, à savoir la bijouterie, la tapisserie et la poterie en association d'artisans afin qu'elle puisse créer une coordination et intégrer ce réseau international de commerce équitable et permettre au produit algérien d'être représenté parmi ceux de plus de 150 autres pays qui ont rejoint cette organisation. «Il s'agit d'une nouvelle vision de commerce basée sur la justice, l'équité et le développement durable qui sont des valeurs placées au cœur des structures commerciales, des modèles économiques et des pratiques, afin que chacun, par son travail, puisse conserver des moyens de subsistance décents et dignes et développer pleinement son potentiel», a-t-il souligné. Le commerce équitable qui garantit les droits des producteurs, les bonnes conditions de travail interdit le travail forcé et celui des enfants, a pour objectif de replacer l'humain et la biodiversité au centre des préoccupations. Il s'appuie sur des chaînes commerciales plus courtes qui favorisent le producteur et lui permet de vivre décemment de son travail, a ajouté ce même organisateur. Il a aussi pour finalité d'assurer une rémunération juste à des petits producteurs

(entreprises familiales, coopératives associations), à travers notamment, des prix négociés et acceptés par l'acheteur et le vendeur dans le cadre d'un dialogue et d'une participation continue, qui assure un salaire équitable aux producteurs, a précisé M. Doufene. De son côté, le vice président de cette même association et enseignant à l'université Mouloud Mammeri, Asla Tarik, qui a modéré une rencontre sur la situation de l'artisanat traditionnel dans la wilaya de Tizi-Ouzou, a insisté sur l'importance de la labellisation du produit artisanal algérien afin de le protéger sur le marché mondial dans le cadre d'une démarche solidaire. Le but étant de promouvoir ces métiers manuels et permettre aux artisans de vendre leurs produits dans des circuits de commerce équitable. De son côté le chef de service artisanat à la direction locale du tourisme et de l'artisanat, Hadid Yamina



qui a présenté une communication sur la relation interdépendante entre l'artisanat et le tourisme, a observé que «les territoires peuvent s'appuyer sur les savoirs faire artisanaux ancestraux en tant que ressource spécifique locale pour valoriser et faire

émerger une attractivité et une bonne image touristique». Dans le cadre de ce Forum abrité par la maison de la culture Mouloud-Mammeri, une exposition qui se poursuivra jusqu'au 26 de ce mois d'octobre, est animé par des artisans bijoutiers potiers et

tapisiers. Une démonstration de tissage du tapis d'Ath Hicham est effectuée sur place par une artisanne. Des projections vidéo et des ateliers en relation avec le commerce équitable sont aussi au menu de cette manifestation.

N. A./APS

Khenchela

Plus de 800 foyers raccordés au gaz naturel dans la commune de Yabous

Le ministre de l'Intérieur des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Salah Eddine Dahmoun, a présidé lundi après-midi, la mise en service du projet de raccordement de 820 foyers de la mechta d'El Kantina dans la commune de Yabous (wilaya de Khenchela), au réseau de gaz naturel. Au cours de cette cérémonie, le ministre a indiqué que ce projet a été financé par le fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales afin de mettre fin, avant l'hiver, au calvaire vécu par les habitants de ce village montagneux pour l'approvisionnement en gaz butane. Les responsables

locaux du secteur de l'énergie ont indiqué que cette opération a nécessité une enveloppe financière de 106 millions de dinars et la réalisation d'un réseau de distribution de plus de 29 km. Le ministre de l'Intérieur des collectivités locales et de l'aménagement du territoire a également inspecté l'école primaire «chahid Boulezazen Houcine» dans la commune de Yabous (61 km ouest de Khenchela) où il a écouté les préoccupations de bon nombre de citoyens en matière de raccordement au réseau d'électricité et de gaz naturel mais aussi celles concernant le transport et la cantine scolaires. M. Dahmoun s'est

également rendu dans la commune d'El Hamma où il a notamment écouté un exposé sur les différents programmes dont a bénéficié la wilaya de Khenchela dans le cadre du fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales, et a procédé à la pose de la première pierre du futur stade communal. Le ministre de l'Intérieur des collectivités locales et de l'aménagement du territoire avait par ailleurs, présidé en début de matinée la cérémonie de mise en service du nouveau siège de la commune de Bouhmma.

Samy Y.

Boumerdès

Les bénéficiaires du projet de 200 LPA réclament l'accélération de la remise de leurs clés

Les bénéficiaires du projet de 200 logements promotionnels aidés (LPA) de la région «El Kerma» du chef-lieu de Boumerdès, ont tenu lundi, un sit-in de protestation devant le

siège de la wilaya pour réclamer l'accélération du parachèvement de ce chantier et la remise de leurs clés, a-t-on constaté. «Nous voulons que les autorités concernées procèdent à l'accélération

des mesures de remise des clés de nos appartements, que nous attendons depuis 2013», a déclaré un représentant des protestataires, assurant que les bénéficiaires de ces logements

ont «fini de verser leurs dus au promoteur du projet depuis 2014», et qu'ils sont en «attente de leurs contrats de propriété». Les concernés ont, également, rejeté les «justifications» du pro-

moteur en charge du projet, selon lesquelles le retard serait du «à l'absence d'accès menant vers le site». Selon le directeur du logement de la wilaya, Nabil Yahiaoui, il s'agit d'un projet de 300 LPA (dont 200 en réalisation par un promoteur privé, et 100 par l'OPGI), dont les «travaux d'aménagement externes ont atteint un taux de 40%, au moment où les logements sont achevés de réalisation», a-t-il indiqué. La remise des clés est retardée, selon le même responsable, par la «réalisation d'une route menant vers le site d'implantation de ces logements», a-t-il assuré, signalant la «sélection d'une entreprise pour la réalisation de cette voie, dont le chantier sera lancé prochainement, suite à la levée de certaines entraves liées à des constructions précaires érigées sur une partie de la route», a-t-il fait savoir.

R. R.

F. S.

Mila

Plus de 113 000 hectares réservés à la céréaliculture

Une surface dépassant les 113 000 hectares a été réservée à Mila au titre de la saison agricole 2019-2020 pour la production de différentes catégories de céréales, a-t-on appris du directeur de wilaya des services agricoles (DSA), Messaoud Ben Dridi. Plus de 60% de cette surface sera consacrée à la production du blé dur, a précisé le même responsable lors d'un exposé présenté aux autorités locales à l'occasion du lancement de la campagne labours-semailles dans une exploitation agricole de statut privé située à la commune d'Ain Beida Ahriche à l'ouest de Mila. Durant la précédente saison agricole, une surface agricole de près de 115 000 hectares avait été réservée et avait permis une

production de plus de 3,450 millions quintaux de céréales dont 2,65 millions de quintaux collectés, classant ainsi Mila parmi les premières wilayas du pays en matière de production céréalière, a rappelé le même responsable. La DSA prévoit au titre de l'actuelle saison, une production céréalière proche de celle réalisée la saison écoulée avec «des conditions climatiques favorables» a souligné le même responsable, précisant que la wilaya dispose de plus de 4 270 tracteurs agricoles en plus de 8 000 autres équipements d'accompagnement. De sa part, le wali, Mohamed Amir a mis l'accent sur l'importance de s'orienter vers l'investissement dans le domaine agricole en vue de présen-

ter le capital national en la matière et contribuer à la disponibilité des produits agricoles pour atteindre l'autosuffisance alimentaire. Le chef de l'exécutif local qui a appelé à ce titre à la création davantage de chambres froides pour assurer un meilleur stockage des produits agricoles, s'est engagé à accompagner et encourager les investissements dans les activités agricoles. Le même responsable a procédé également à l'ouverture de la 2ème édition de l'exposition du miel et dérivés avant de distribuer des décisions d'attribution d'équipements agricole et autres ruches d'abeilles au profit d'agriculteurs.

L'Algérie réaffirme sa position

Le conflit au Sahara occidental est une «question de décolonisation inachevée»

■ Le conflit au Sahara occidental est «une question de décolonisation inachevée», a déclaré à New York l'ambassadeur d'Algérie à l'ONU, Sofiane Mimouni, réaffirmant le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination.

Par Fella Y.

«**C'**est dire d'o n c qu'aucun doute ne pèse sur la nature de ce conflit qui reste une question de décolonisation inachevée», a indiqué le représentant de l'Algérie devant la quatrième commission de l'ONU, chargée de la décolonisation. «L'ONU tout comme l'Union africaine, considère que la seule solution, juste et durable à ce conflit est celle qui permettrait au peuple du Sahara occidental d'exercer librement son droit à l'autodétermination conformément à la résolution 1514 (XV)», a-t-il rappelé. Et d'ajouter : «Les initiés de ce dossier se rappelleront que l'Assemblée générale avait, dès 1966, reconnu le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et affirmé, depuis, son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance conformément à la résolution 1514 (XV)». L'ambassadeur a relevé que l'examen de cette question s'inscrivait clairement dans le cadre des attributions de la quatrième commission de l'ONU chargée de la décolonisation tel que souligné par le SG de l'ONU dans son dernier rapport sur le Sahara occidental. M. Mimouni a ajouté que les efforts du secrétaire général des Nations unies et du Conseil de sécurité en faveur du parachèvement du processus de décolonisation du Sahara occidental «bénéficient du soutien de l'Algérie», en rendant hommage à l'ancien envoyé personnel Horst Kohler qui avait réussi à insuffler une nouvelle dynamique au processus politique.

Evoquant l'impasse dans laquelle se trouve ce processus depuis plusieurs années, l'ambassadeur a affirmé qu'elle est «désormais, porteuse de sérieuses menaces sur la paix et la stabilité de la région». Il a ajouté que l'Algérie, tout comme observateur objectif et soucieux de la paix et de la stabilité de la région, est «profondément préoccupée» par l'absence de progrès dans le processus politique, estimant que le blocage exigeait «un surcroît



L'ambassadeur d'Algérie à l'ONU, Sofiane Mimouni

d'effort, voire un sursaut, pour marquer une rupture avec l'enlèvement actuel du processus» et relancer les termes d'un règlement durable qui pourvoie à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. «Dans ce contexte, mon pays forme l'espoir que les efforts du Secrétaire général et de son prochain envoyé personnel puissent donner lieu à une relance effective du processus de règlement de ce conflit et que les deux parties s'engagent, de bonne foi et sans conditions préalables, dans des négociations en vue d'une solution politique mutuellement acceptable conforme à la légalité internationale», a enchaîné l'ambassadeur. Mimouni a indiqué que l'Algérie saluait l'appel du

Secrétaire général de l'ONU qui «prie instamment les membres du Conseil de sécurité, les amis du Sahara occidental et les autres acteurs concernés d'encourager le Maroc et le Front Polisario à continuer de participer au processus de bonne foi et sans préconditions». Le diplomate algérien a souligné, à ce titre, que «le dialogue direct, source de confiance et d'espérance (...) reste, en effet, l'outil le plus efficace pour construire une paix durable». L'Algérie, en sa qualité d'observateur officiel au processus de paix, a-t-il poursuivi, continuera, comme elle l'a toujours fait par le passé, à apporter sa contribution à un règlement juste et durable du conflit du Sahara occidental, affirmant

qu'elle ne «ménagera aucun effort pour accompagner, de ses vœux et de ses encouragements, les frères marocains et sahraouis pour faire prévaloir ensemble la logique de la paix et de l'entente sur celle de la tension et de l'instabilité». L'ambassadeur a évoqué la troisième décennie internationale de l'élimination du colonialisme qui devait naturellement contribuer à relancer le mouvement d'émancipation des peuples, s'interrogeant sur ses résultats et son apport à la valeur ajoutée globale de la décolonisation. Le diplomate algérien a indiqué que si les Nations unies pouvaient, à juste titre, se féliciter des résultats acquis au lendemain des années soixante, il reste que les trois dernières

décennies consacrées à l'élimination du colonialisme n'ont pas permis de tenir les promesses et les engagements pris. «Certes, certains peuples ont réussi, au cours de la période récente à bénéficier de l'appui de notre Commission pour accéder à la pleine souveraineté. D'autres, en revanche, attendent toujours de la communauté internationale qu'elle prenne ses responsabilités à leur endroit et qu'elle leur apporte le soutien décisif pour leur permettre d'exercer leur droit sacré à l'autodétermination», a-t-il fait remarquer. «C'est le cas par excellence du peuple du Sahara occidental qui attend toujours l'opportunité d'exercer son droit à l'autodétermination», a-t-il dit.

F. Y./APS

Maroc

Des associations s'inquiètent de la santé d'un détenu du Hirak

Une coalition représentant une trentaine d'associations des droits humains s'est alarmée de l'état de santé d'un détenu du mouvement de protestation Hirak, en grève de la faim depuis 45 jours, appelant à une «intervention d'urgence pour le sauver». Des dizaines de membres de cette coalition d'associations se sont rassemblés devant le Parlement à Rabat

pour tirer la sonnette d'alarme sur l'état de santé de Rabie Al Ablaq, un militant et journaliste citoyen âgé d'une trentaine d'années, incarcéré depuis juin 2018. Condamné à cinq ans de prison pour sa participation au mouvement du Hirak (mouvance) ayant agité en 2016-2017 la région septentrionale du Rif, il a entamé une grève de la faim il y a 45 jours pour dénoncer ses condi-

tions de détention et un procès «inique». «Liberté au détenu», «Rabie est en danger», ont notamment scandé les militants en soutien à ce militant qui n'est pas à sa première grève de la faim. M. Al Ablaq «n'a déposé aucun préavis de grève de la faim et son activité quotidienne confirme que son état de santé est normal», a réagi l'administration pénitentiaire dans un com-

munié. La même source a accusé des «parties externes à la prison de vouloir induire en erreur l'opinion publique pour servir des agendas qui n'ont aucun rapport avec les conditions d'incarcération de Rabie Al Ablaq». La coalition réclame la libération de tous les détenus du Hirak, condamnés à des peines allant jusqu'à 20 ans de prison. Estimé à plusieurs centaines, leur nombre exact n'est pas connu. Certains détenus ayant purgé leur peine, d'autres ayant bénéficié d'une grâce royale, il reste une soixantaine de militants en prison, selon l'association des familles de détenus du Hirak. La protestation dans la région historiquement frondeuse du Rif a été déclenchée par la mort, en octobre 2016, d'un vendeur de poissons, broyé dans une benne à ordures en tentant de s'opposer à la saisie de sa marchandise.

R. M.

Sabiba O./Agences

Tunisie

Le président élu Kais Saïed déclare ses biens à l'Instance de lutte contre la corruption

Le président tunisien nouvellement élu, Kais Saïed, a affirmé avoir déclaré ses gains et intérêts au siège central de l'Instance de lutte contre la corruption (INLUCC). Conformément à la réglementation tunisienne, cette procédure intervient 48 heures avant l'investiture devant le Parlement, qui aura lieu aujourd'hui lors d'une session extraordinaire à cet effet. Le président par intérim

de l'Assemblée des représentants du peuple (Parlement), Abdel Fattah Mourou, avait fait savoir que le président élu devra déclarer ses biens acquis avant d'entrer en fonction et déclarer sur l'honneur qu'il n'appartient à aucun parti politique ou autre organe, comme le stipule la Constitution du pays. Kais Saïed a gagné le second tour de l'élection présidentielle du 13 octobre avec

72,71 % des suffrages face à l'homme d'affaires, Nabil Karoui (27,29 %). M. Saïed est désormais le huitième président de la République tunisienne depuis son indépendance en 1956 et le deuxième élu au suffrage universel depuis 2011 après Béji Caïd Essebsi, décédé le 25 juillet dernier.



Israël

L'impasse politique continue mais Netanyahu n'est plus à la manœuvre

■ Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a subi une défaite importante dans sa tentative de s'accrocher au pouvoir en échouant à former un nouveau gouvernement, mais son adversaire pourrait faire face à des difficultés similaires.

Par Rosa C.

Lundi soir, M. Netanyahu a annoncé qu'il jetait l'éponge, après avoir tenté de former un gouvernement à l'issue des élections du 17 septembre dernier. Cette annonce, diffusée via une vidéo Facebook, constitue un important revers pour le Premier ministre sortant, le plus pérenne de l'histoire d'Israël, qui tente de se maintenir au pouvoir, malgré une possible prochaine mise en examen pour corruption. Est-ce pour autant la fin de l'impasse politique dans laquelle est plongé le pays depuis les premières élections législatives en avril dernier ? Pas vraiment : l'ancien chef de l'armée, Benny Gantz, arrivé en tête aux élections de septembre, ne dispose pour

l'instant pas de majorité au Parlement. Ses alliés de la gauche ainsi que le ralliement surprise d'une partie des députés arabes israéliens ne suffisent pas à lui assurer les 61 députés nécessaires pour former un gouvernement viable. «Nous sommes toujours optimistes, c'est une manière de vivre», s'est contenté de commenter à la télévision publique hier matin Benny Gantz, en short et T-shirt au volant de sa voiture. La veille, dans un communiqué, sa liste Bleu-Blanc avait indiqué être «déterminée à former un gouvernement d'union libérale, mené par Benny Gantz, pour lequel les gens en Israël ont voté il y a un mois». «Libéral», c'est-à-dire limitant l'influence des partis religieux, alliés de Benjamin Netanyahu. Si Benny Gantz

échoue dans un mois, le président Rivlin pourrait demander à une majorité de députés de désigner un candidat. Mais de nouvelles élections - qui seraient les troisièmes depuis avril - seraient alors quasi-inévitables, même si le chef de l'État israélien a rappelé à plusieurs reprises qu'il ferait tout son possible pour éviter de convoquer un nouveau scrutin. Vieux briscard rompu à la politique, Premier ministre pendant treize ans - dont dix sans interruption -, Benjamin Netanyahu a accusé son rival, novice en politique, d'avoir torpillé ses efforts pour rassembler un gouvernement d'union nationale. Lors des négociations des dernières semaines, le Likoud, le parti de droite de M. Netanyahu, a tenté de faire accepter par les centristes de Bleu-Blanc, un compromis, élaboré par le président Rivlin, selon lequel MM. Netanyahu et Gantz occuperaient le poste de chef de gouvernement à tour de rôle.

Cette proposition prévoyait que Benjamin Netanyahu soit le premier à occuper la fonction de Premier ministre, mais soit remplacé, dès sa probable inculpation pour corruption d'ici la fin de l'année, par M. Gantz. Ce dernier a refusé, estimant que son parti ayant obtenu 33 sièges contre 32 pour le Likoud, il devrait être le premier à diriger le gouvernement. Il est surtout bloqué par sa promesse, formulée à plusieurs reprises, de ne pas siéger sous la houlette de M. Netanyahu,



sous le coup d'une inculpation pour corruption. Après l'annonce de lundi soir, un compromis semble de nouveau très compliqué. «Qu'a fait Bibi (surnom de M. Netanyahu) avec le mandat de former un gouvernement? Quatre semaines de rien. Il a passé le temps pour être Premier ministre un peu plus longtemps», a jugé lundi soir sur Twitter l'un des responsables de Bleu Blanc, Ofer Shelah, accusant M. Netanyahu de chercher à provoquer de nouvelles élections. «L'échec de Netanyahu est l'espoir des citoyens israéliens», a commenté Amir Peretz, le dirigeant du parti travailliste, l'un des partenaires de Bleu Blanc, avec six députés, dans un communiqué. Mais pour l'instant, les

deux blocs, celui de droite fort de 55 députés et celui de Bleu Blanc avec 54 soutiens, sont arc-boutés sur leurs positions. M. Netanyahu a compliqué les négociations en affirmant qu'il garderait avec lui les partis religieux, ses alliés les plus fidèles, une proposition impossible à accepter pour les centristes derniers Benny Gantz. Malgré son annonce lundi, jour de ses 70 ans, Benjamin Netanyahu ne semble pas être prêt à abandonner le poste qu'il occupe depuis plus de 13 ans. Ayelet Shaked, à la tête du parti la Nouvelle Droite (trois députés), allié de M. Netanyahu, a affirmé qu'elle ne négocierait pas séparément des autres formations religieuses et de droite. R. C.



Commentaire

Critiques

Par Fouzia Mahmoudi

Certains présidents, après avoir fini leurs mandats, veillent à rester discrets et ne pas interférer dans les décisions politiques de leurs successeurs. D'autres, à l'instar de Nicolas Sarkozy ou François Hollande, semblent au contraire prendre plaisir à commenter l'action politique de ceux qui ont pris leur place au sommet de l'État. Hollande se montre ainsi pour sa part très critique vis-à-vis d'Emmanuel Macron. Aujourd'hui, l'ancien président socialiste revient encore une fois sur le devant de la scène à l'occasion de la publication de son dernier ouvrage dans lequel il distille ses conseils pour résoudre «la crise institutionnelle», parmi lesquels un mandat de six ans, sans Premier ministre. Hollande veut en effet un personnage fort à la tête de l'État. L'ancien président plaide pour la mise en place d'un «véritable régime présidentiel», avec suppression du Premier ministre et pouvoirs accrues pour le Parlement, sorte de «Ve République bis», dans son livre «Répondre à la crise démocratique» qui sorti aujourd'hui en France. «Qui peut nier le malaise qui s'est installé dans la démocratie?», écrit François Hollande dans la préface de cet ouvrage, court mais dense, qui se présente sous la forme d'un long dialogue avec le think tank Terra Nova. «Pour y faire face, chaque président a cru pouvoir moderniser nos institutions» mais toutes les évolutions n'ont pas «véritablement réduit le malaise dans la démocratie», poursuit-il. Lui, voit «deux réponses» à cette crise : une «institutionnelle», une autre «politique». «Nos institutions sont de moins en moins capables de répondre aux aspirations des Français», souligne-t-il dans un entretien à l'Agence France-Presse. «Le président a un pouvoir exorbitant», au contraire des Assemblées dont «les capacités de contrôle (de l'exécutif) sont réduites. Le Premier ministre ne protège plus depuis longtemps le chef de l'État, en qui les Français voient toujours le responsable de tout». «Le quinquennat a une part de responsabilité dans cette décomposition», écrit également l'ancien président, qui propose d'allonger d'une année la durée du mandat présidentiel, six ans renouvelables une fois, et de réduire à 4 ans celui des parlementaires. Dans une interview au «Parisien», publiée lundi sur son site, François Hollande propose également de «rapprocher toutes les élections locales en un seul mandat». Ces réformes pourront «donner du rythme à la démocratie», et permettre «aux citoyens d'être consultés dans le cours du mandat présidentiel», ajoute-t-il auprès du quotidien. Avec cette réforme, «le président ne nomme plus un Premier ministre mais une équipe dont il est le chef» et, «en revanche, puisque le gouvernement n'est plus responsable devant l'Assemblée nationale, le président perd son droit de dissolution». Et l'article 49.3, qui permet de faire passer des projets de loi sans vote au Parlement, «n'a plus de raison d'être». Il semble ainsi que Hollande regrette encore amèrement de n'avoir pu briger un second mandat, qu'il pourrait pourquoi pas vouloir imiter Nicolas Sarkozy, qu'il a pourtant tant critiqué, et tenter de se positionner pour une candidature à la présidentielle de 2022. Quant à ses propositions, au-delà de déterminer si elles sont ou non pertinentes, resteront certainement lettre morte auprès d'un président et d'un gouvernement encore dans la ligne de mire des gilets jaunes- toujours mobilisés tout en étant l'objet d'une forte désapprobation de la part des Français. F. M.

Liban

La rue déterminée à ne rien lâcher malgré les annonces du pouvoir

Les Libanais semblaient déterminés hier à ne rien lâcher, avec un sixième jour prévu de rassemblements contre la classe politique, l'annonce la veille de réformes économiques d'urgence n'ayant pas convaincu après des années d'inaction du pouvoir. Tôt hier matin, comme si ces annonces n'avaient pas eu lieu, de nouveaux barrages ont été érigés sur plusieurs artères du centre de Beyrouth et les appels à de nouveaux rassemblements dans les principales villes agitaient les réseaux sociaux. Les banques restaient fermées, prolongeant la paralysie partielle du pays, et une petite armée de bénévoles nettoyait le cœur de Beyrouth pour faire place nette avant le retour attendu des manifestants dans la journée. «Ces manifestations sont la chance du peuple. Nous serions fous de laisser une chance au gouvernement. Comment lui en donner encore une alors qu'ils ont eu trente ans pour agir?», demandait un vieil homme interrogé par une télévision locale dans la ville à majorité chiite de Tyr, dans le sud. Comme à la fin

de la guerre civile en 1990, les infrastructures du pays sont en déliquescence et les Libanais font face à des coupures quotidiennes d'eau et d'électricité. La foule a accueilli lundi avec un scepticisme mêlé de colère les annonces du Premier ministre Saad Hariri qui se voulaient pourtant spectaculaires : mesures contre la corruption, promesse de ne plus imposer de nouveaux impôts, programme de privatisations pour lutter contre la gabegie des services publics, aides en faveur des plus défavorisés... Mais, dès le discours de M. Hariri terminé, les slogans-phares de la contestation ont retenti de plus belle, notamment celui réclamant le départ immédiat de l'ensemble de la classe politique : «Tous, cela veut dire tous!». «Le pouvoir s'obstine», titrait hier le journal Al-Akhbar en publiant à la Une la photo d'une manifestante masquée d'un drapeau libanais, faisant le V de la victoire. «Hariri impose son plan, la rue reste mobilisée», résumait le quotidien francophone L'Orient Le Jour. «A entendre les premières réactions, il semble que la rue n'ait

pas mordu à l'hameçon», explique à l'AFP l'universitaire et chercheur en sciences politiques Karim el-Mufti. Selon lui, il aurait fallu des «mesures beaucoup plus radicales», au-delà d'annonces économiques d'urgence, pour convaincre les Libanais qui réclament «un vrai partage du fardeau en période de crise» et une refonte en profondeur du système. Heiko Wimmen, analyste pour l'ONG International Crisis group, est du même avis : «il s'agit de mesures techniques qui peuvent améliorer la situation budgétaire du pays mais qui ne sont pas à la hauteur du défi posé par les manifestants». Le mouvement de colère a pris la classe politique par surprise, déclenché par l'imposition jeudi d'une nouvelle taxe sur les appels passés via la messagerie WhatsApp. L'annulation rapide de celle-ci n'a pas empêché la colère de grandir et, fait exceptionnel, la mobilisation contre la classe dirigeante a gagné l'ensemble du pays, y compris les fiefs du Hezbollah pro-iranien qui ignoraient jusque-là ce type de contestation.

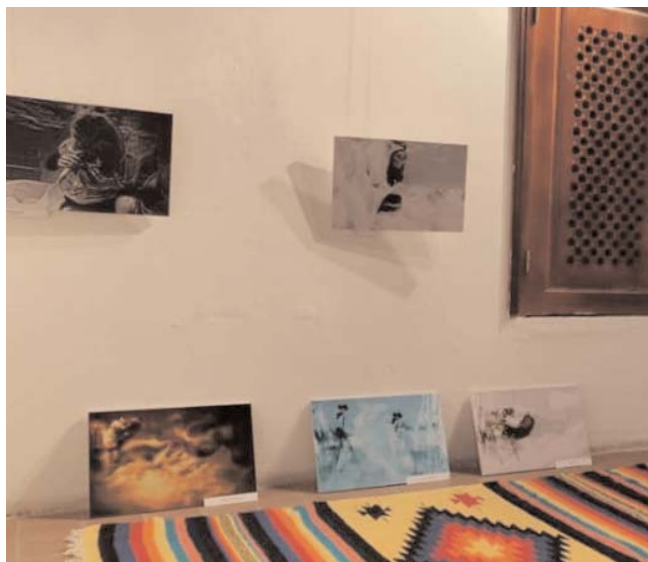
Exposition du groupe Mikta à Alger

La culture universelle à découvrir

Plus de cent photos d'art sont exposées au Palais des Raïs Bastion 23, dans le cadre d'une exposition collective regroupant des artistes des pays du Mikta. Organisée par le Mexique en coordination avec l'Indonésie, la Turquie et la République de Corée, cette exposition met en valeur les cultures de ces pays et leur évolution dans le temps. Intitulée «Découvrir», cette exposition se veut une passerelle culturelle entre les pays participants et le pays d'accueil, l'Algérie.

Par Abia S.

L'Australie est le seul pays absent de l'exposition collective qui réunit les pays du Mikta en Algérie. Organisée sous le thème «Découvrir», cette exposition qui présente plus de cent images photographiques se veut une occasion pour découvrir les cultures des pays participants dont la majorité sont peu connus de la population algérienne. Exposées au Palais des Raïs Bastion 23, les œuvres exposées prennent le visiteur dans un voyage culturel plein d'émotion et de nostalgie à travers les objectifs de Mauricio Silerio (Mexique), Risman Marah (Indonésie), Mustafa Dedeoclu (Turquie) et un collectif de jeunes talents créatifs coréens (Lee Seone, Park Young-gi, Park Yonghee, entre autres). La Turquie est présente dans cette exposition avec une sélection de 35 photos de l'exposition Ville intemporelle d'Istanbul et visages 2006-2019. Le projet est le résultat de 11 ans de travail et vise à refléter l'atmosphère de l'histoire unique d'Istanbul, la ville qui a abrité de nombreuses cultures pendant des siècles. Cette série de photos se concentre sur les ruelles de la ville, ses quartiers historiques et son trait mélancolique, tout en rendant hommage à ses habitants, avec leurs portraits. Le Mexique est présent quant à lui avec une sélection de 35 images de sa série intitulée «Los demonios de mi Tierra» (Les démons de mon pays). Ces œuvres



sont créées grâce à une technique de photographie numérique proche de la photographie. Elles sont prises sous l'eau et ont subi, par la suite, une manipulation par ordinateur. Le spectateur pourra observer l'effet que provoque la prise des images sous l'eau, tels que les éléments suspendus, les reflets ainsi que l'orientation natu-

relle des images. Ces photographies sont inspirées d'éléments de la culture mexicaine traditionnelle tels que les personnages, les légendes, les jeux, les fêtes et l'artisanat du Mexique. Risman Marah (Indonésie) et les coréens Lee Seone, Park Young-gi, Park Yonghee, entre autres, ont présenté la richesse culturelle de leurs pays. Des



images représentant le patrimoine, l'héritage ancestral ainsi que des créations modernes sont à découvrir jusqu'au 7 novembre prochain. Il est à rappeler que le Palais des Raïs Bastion 23 accueille à chaque fois des expositions artistiques mettant en valeur la culture nationale et universelle. A. S.

Journées nationales du court métrage à Béchar Des jeunes cinéastes en compétition

Seize œuvres de jeunes cinéastes seront en compétition aux cinquièmes journées nationales du court métrage de Béchar (JCMB), prévues du 2 au 5 novembre prochains à la Maison la culture Kadi-Mohamed, a-t-on appris du responsable de l'établissement culturel, principal organisateur de l'événement. Le comité d'organi-

sation de la manifestation cinématographique a procédé à la sélection de ces œuvres parmi 45 courts-métrages visionnés lors de la présélection des productions de jeunes cinéastes-amateurs, a indiqué à l'APS Amari Hamdani.

«Le visionnage des courts métrages retenus pour cette édition, qui sont des fictions traitant

de plusieurs thèmes, permettront aux spécialistes et au public de découvrir le talent de jeunes cinéastes, des deux sexes, issus de différentes régions du pays», a-t-il souligné. Un jury, composé de spécialistes du cinéma et présidé par le jeune cinéaste Hasni Malki, aura la lourde tâche de décerner les quatre prix de cette manifestation, à savoir trois pre-

miers prix (dotés d'un montant de 120 000 DA, 80 000 DA et 60 000 DA respectivement) et un prix du jury (40 000 DA), a fait savoir M. Amari.

Des ateliers de perfectionnement et de formation pour les participants dans les techniques cinématographiques, notamment l'écriture de scénario, la direction de la prise de vue, le

montage de films et la prise de son, sont également au programme des JCMB, en plus d'expositions de documents photographiques sur le cinéma national et mondial, a-t-il signalé.

Le court métrage «Human» (Humain), réalisé par Issam Taachit de la wilaya de Batna, avait remporté le premier prix de la précédente édition des JCMB, qui s'était déroulée du 29 novembre au 2 décembre 2017 à la Maison de la culture Kadi-Mohamed. F. H.

Journées du court-métrage d'Annaba 26 films en compétition

Pas moins de 26 films seront en compétition lors de la 13^e édition des journées du court-métrage d'Annaba, qui seront ouvertes samedi prochain, a-t-on appris lundi auprès du directeur de l'événement.

Cette 13^e édition des journées du court-métrage d'Annaba, organisée par la Maison de la culture «Mohamed-Boudiaf», verra la

projection de 11 fictions, 7 documentaires et 8 films amateurs, a précisé Rachid Saidi lors d'une conférence de presse.

La manifestation culturelle prévoit également la tenue de deux ateliers ayant pour objet «les techniques de montage» et «le jeu d'acteur», selon la même source qui a également révélé qu'un hommage appuyé sera

rendu à l'homme de théâtre, Hamid Koura en «guise de reconnaissance à tous ses efforts pour la scène culturelle locale». Il est à noter que les prix de cette treizième édition des journées du court-métrage d'Annaba consacreront les catégories de «meilleure fiction», «meilleur documentaire» et «meilleur film amateur». L. B.

Littérature

Salim Sahali publie un nouveau livre

Un nouveau livre intitulé «Aperçu de la culture et des chants amazighs dans les Aurès, Ouargla et la Kabylie» représente le nouvel ouvrage publié par l'artiste Salim Sahali. Edité par la maison «Dar Anzar», cet ouvrage met la lumière, à travers ses 340 pages, sur les chants des Aurès, de la Kabylie et de Ouargla, en mettant l'accent sur les différents types de chants caractéristiques de ces régions sous tous leurs

aspects, concernant les textes et les rythmes musicaux.

Selon l'auteur, un artiste aux multiples talents, l'introduction du livre est un prélude historique évoquant les influences qui ont pesé sur le patrimoine folklorique et musical amazigh de ces trois régions du pays, à commencer par le Sud qui a subi l'influence africaine donnant lieu à la création de la musique que «Diwan», appelée à l'Ouest du

pays musique «Gnaoua», soulignant que ce genre musical est «un mélange de rythme africain avec une pointe de soufisme».

Ce livre sera présent à la 24^e édition du Salon international du livre, selon M. Sahali, qui a ajouté que son ouvrage est «le résultat d'une recherche d'environ 30 ans et constitue une tentative de contribuer à la revalorisation de la musique et des arts amazighs». Né en 1956 dans la

région de Rhaouet, dans la commune de Hidoussa (wilaya de Batna), Salim Sahali est un artiste plasticien, dramaturge et musicien, ayant composé de nombreuses chansons et écrit plusieurs ouvrages.

Actuellement, il est en train de finaliser l'écriture d'un livre sur la reine Kahina d'une manière différente de ce qui a été écrit et publié jusqu'à présent. L. B.

AGEND'ART

Dar Abdellatif (El-Hamma, Alger)

Jusqu'au 24 octobre :
Exposition collective avec des œuvres des artistes Nadia Spahis, Arezki Larbi, Nourredine Benhamed, Khadija Seddiki, Liess Vergès et Tarik Mesli.

Musée d'art moderne d'Oran

Jusqu'au 7 novembre :
Exposition collective «Balearics», avec la participation de 25 artistes méditerranéens, organisée par la Fondation Balearia en partenariat avec l'Institut Cervantès (Espagne).

Cercle Frantz-Fanon de Riadh-El-Feth (El Madania, Alger)

Jusqu'au 30 octobre :
Exposition de peinture «Vécu au gré du pinceau», de l'artiste Maïka Laliem.



SSC Naples Ghoulam ne jouera pas à Salzburg

LE DÉFENSEUR international algérien de Naples (Serie A italienne de football), Faouzi Ghoulam, n'a pas été retenu pour le match en déplacement face aux Autrichiens de Salzburg mercredi, dans le cadre de la 3^e journée (Gr.E) de la Ligue des champions d'Europe. Ça se complique pour le latéral gauche algérien qui n'a pas été convoqué non plus pour le précédent match de C1 sur le terrain du club belge de Genk (0-0), à l'occasion de la 2^e journée. Ghoulam est resté sur le banc samedi dernier lors de la victoire décrochée à domicile face au Hellas Vérone (2-0), pour le compte de la 8^e journée du championnat italien. Selon la presse italienne, Ghoulam (28

ans) a été écarté par l'entraîneur Carlo Ancelotti pour des raisons liées à sa forme, lui qui avait été perturbé par deux graves blessures au genou. Victime d'une rupture du ligament croisé le 1^{er} novembre 2017 lors de la réception de Manchester City (2-4) en Ligue des champions, Ghoulam allait retrouver la compétition en février 2018, mais il avait contracté une fracture transversale de la rotule droite nécessitant une nouvelle intervention chirurgicale. L'Algérien avait rejoint le club du sud de l'Italie en janvier 2014 en provenance de l'AS Saint-Etienne (France) pour un contrat de quatre saisons et demi qu'il avait prolongé en décembre 2017 jusqu'en 2022.

Affaire du derby MCA-USMA

Medouar égratigne les dirigeants «usmistes»

■ Le président de la LFP, Abdelkrim Medouar, dans une déclaration à un journal spécialisé a égratigné les dirigeants de l'USM Alger, affirmant qu'ils ne font que chercher des excuses alors que la loi est claire.

Par Mahfoud M.

«**L**ors du dernier bureau fédéral nous avons demandé à Zetchi de programmer quelques matchs en retard lors des dates-FIFA et nous avons obtenu cette autorisation», a indiqué Medouar qui pense que cela est normal et se fait partout ailleurs. Il révélera que le grand derby au Brésil, entre Flamengo et Atletico Mineiro, a été programmé à une date-FIFA et personne n'a trouvé à redire et même nos voisins au Maroc et en Tunisie ont programmé aussi des matchs durant cette même période. En outre, il avouera que les dirigeants de l'USMA n'ont pas daigné se déplacer au siège de la Ligue pour demander le report ou quoi que ce soit, se suffisant d'un email envoyé à la Ligue, pis, ils ne sont pas déplacés aussi pour se faire entendre par la commission de discipline et ont envoyé l'avocat du club. Le patron de la LFP a avoué que cela devient très difficile de programmer les matchs du championnat avec la crise que traverse le pays, en plus du fait que des clubs algériens sont engagés en compétitions africaines et arabes, il faudra toujours trouver des dates pour faire jouer ces clubs. Par ailleurs, Medouar est revenu sur



Medouar donne sa version des faits

Ph. > D. R.

le report de la Supercoupe d'Algérie entre l'USMA et le CRB pour affirmer qu'elle ne pouvait pas se jouer le 1^{er} novembre comme cela était prévu, parce que cela coïncide avec un vendredi et tout le monde sait qu'il est impossible de programmer des matchs durant cette journée, alors que le match comptant pour les 1/16^e de finale de la Coupe de la CAF du PAC a faussé aussi les calculs. C'est pour cela que la LFP a décidé de le

programmer pour un autre jour qui sera communiqué incessamment. Pour ce qui est de l'ancien vice-président, Messaoudene qui l'avait récemment critiqué en indiquant qu'il prenait les décisions d'une manière unilatérale, il avouera que ce dernier est démissionnaire de son poste depuis six mois et qu'il n'a pas le droit de parler au nom des membres de la Ligue.

M. M.

Mondiaux d'athlétisme 2019 Makhloufi décoré de la médaille de l'ordre du mérite national au rang de «Ahid»



LE CHEF de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a décoré, lundi au siège de la présidence de la République, le champion algérien Taoufik Makhloufi de la médaille de l'ordre du mérite national au rang de «Ahid» pour ses efforts et ses performances lors des différentes joutes sportives continentales et internatio-

nales, indique un communiqué de la présidence de la République. «Cette médaille décernée à Taoufik Makhloufi se veut un hommage pour l'ensemble de sa carrière sportive, riche en performances réalisées dans les spécialités du 800m et du 1500m, mais aussi pour le record national qu'il a battu et les nombreuses médailles qu'il a décrochées dans le cadre de sa participation à différentes joutes et compétitions olympiques aux niveaux africain et mondial, la dernière en date étant la médaille d'argent du 1500m remportée aux Mondiaux d'athlétisme de Doha (Qatar)», précise le communiqué.

Basket-ball / Championnat arabe des clubs (Gr.2 - 1^{er} J) Le NB Staouéli perd face au Ahly Tripoli

LE NB STAOUÉLI, s'est incliné face à son homologue libyen d'Ahly Tripoli sur le score de 76 à 93, en match comptant pour la 1^{re} journée du groupe 2 du Championnat arabe des clubs messieurs, disputé lundi à la salle Fath-Allah Al Bouazaoui de Salé (Maroc). Le deuxième match du groupe 2 opposera les Marocains de l'AS Salé (organisateur) au représentant palestinien d'Al-Buraig Service à 19h30, alors que les Koweïtiens du Club d'Al-Koweït sont exemptés de la première journée. Le représentant algérien devait jouer son deuxième match hier à (15h00) face au club palestinien d'Al-Buraig, avant de profiter de deux journées de

repos (aujourd'hui et demain). Les protégés de Yacin Ait-Kaci disputeront leur troisième rencontre face au club organisateur l'AS Salé, vendredi (19h00), avant de conclure la phase poules face au Club du Koweït, dimanche (15h00). Le groupe 1 regroupe Al Ittihad d'Alexandrie (Egypte), Monastir (Tunisie), FAR (Maroc) et Al-Almani (Soudan), tandis que le groupe 3 est composé du Club de Beyrouth (Liban), Al Ahly Sedab (Oman), El Jazira (Egypte), Al Rifaa (Bahreïn) et Al Rayyane (Qatar). Les deux premiers de chaque groupe (1, 2, 3) ainsi que les deux meilleurs troisièmes se qualifieront aux quarts de finale, prévus le 29 octobre.

Championnat national du marathon 500 athlètes au rendez-vous

LA PARTICIPATION de 500 athlètes de différentes wilayas du pays est attendue au championnat national de marathon qu'abritera la wilaya de Relizane le 2 novembre prochain, a-t-on appris des organisateurs. Cette manifestation sportive est initiée par la ligue de Relizane en collaboration avec la Fédération algérienne d'athlétisme, la Direction de la jeunesse et des sports à l'occasion des festivités du 65^e

anniversaire du déclenchement de la guerre de Libération nationale. Au programme de cette compétition, deux courses, la première sur une distance de plus de 42 km (sénior filles et garçons) à partir de la zone de Boukraous au niveau de la RN 4 dans la commune d'El Matmar via les douars de Ouled Bouali, la pénétrante du chef-lieu de wilaya et arrivée au centre-ville de Relizane.

Ballon d'Or 2019

Mahrez de nouveau dans la liste des nommés

Le milieu international algérien de Manchester City (Premier league anglaise de football), Riyad Mahrez, a été retenu dans la liste des 30 joueurs nommés pour le Ballon d'Or France Football 2019, a annoncé lundi soir le magazine français sur son site officiel. Le capitaine de l'équipe nationale, championne d'Afrique en titre, est nommé au Ballon d'Or pour la 2^e fois de sa carrière après 2016 (7^e place), où il avait été également désigné meilleur joueur de Premier League alors qu'il portait les couleurs de Leicester City. Mahrez (28 ans),

arrivé à Man City en 2018, s'est distingué pour sa première saison en dépit d'un volume de jeu assez moyen, inscrivant 12 buts et délivrant 12 passes décisives, toutes compétitions confondues. Le natif de Sarcelles (France) a largement contribué au trophée de la CAN-2019 remportée cet été par l'équipe nationale en Egypte, permettant à l'Algérie de renouer avec le sacre continental après 29 ans de disette. Les vainqueurs seront connus le 2 décembre prochain, au cours d'une cérémonie prévue au Théâtre du Châtelet, à Paris, avec Sandy Héribert et Didier

Drogba en maîtres de cérémonie. Le Ballon d'Or est attribué par un jury international de journalistes spécialisés à raison d'un représentant par pays. Le Ballon d'Or est attribué en fonction de trois critères principaux : performances individuelles et collectives (palmarès) pendant l'année, classe du joueur (talent et fair-play), et carrière du joueur. L'Argentin Lionel Messi (FC Barcelone) et le Portugais Cristiano Ronaldo (Juventus de Turin) sont favoris pour succéder au meneur de jeu croate du Real Madrid, Luka Modric, détenteur du Ballon d'Or 2018.

Supercoupe d'Algérie Le match USMA-CRB ajourné

Le match de la Supercoupe entre le champion d'Algérie de la saison 2018/2019, l'USM Alger et le vainqueur de la Coupe d'Algérie, le CR Belouizdad, initialement programmé pour le 2 novembre au stade 5-Juillet (Alger), a été reporté à une date ultérieure, a annoncé lundi la Ligue de football professionnel (LFP). La LFP indique que le report est dû au déroulement, le lendemain, le 3

novembre 2019, sur ce même stade, du match retour qui opposera le Paradou AC au club Ougandais de Kampala City pour le compte de la Coupe de la Confédération (CAF). La LFP rappelle que les règlements de la CAF réservent au club hôte, la veille du match, un créneau horaire pour des entraînements de reconnaissance sur le même terrain. La date de la Supercoupe qui relève du ministère de la

Jeunesse et des Sports vous sera communiquée ultérieurement, souligne la même source. Le vainqueur de cette rencontre succédera au palmarès de l'épreuve à l'USM Bel-Abbès qui avait battu le CS Constantine (1-0) lors de l'édition précédente disputée à Blida, grâce à un penalty dans le temps additionnel transformé par l'international Nabil Lamara, actuellement défenseur du MC Alger.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Béchar

Arrestation d'un narcotrafiquant

UN TRAFIQUANT de drogue en possession de 3,4 kg de kif traité et 3 299 comprimés de psychotropes a été arrêté lundi par les éléments des brigades de recherches et d'investigations, (BRI) relevant du service de la police judiciaire de la sûreté de wilaya de Béchar, a-t-on appris mardi auprès de la cellule de communication et de relation publique de ce corps de sécurité. L'arrestation de ce trafiquant âgé d'une vingtaine d'années et la saisie de l'importante quantité de marchandise prohibée, ont eu lieu à la suite de renseignements faisant état de la détention illégale de drogues et psychotropes par l'individu concerné.

Des investigations approfondies ont conduit à son arrestation et la perquisition sur ordon-

nance de la justice de son domicile a permis aux enquêteurs de mettre la main sur la drogue et les psychotropes, a-t-on précisé. Trois flacons de solution buvable de psychotropes, outre un montant de 316 540.00 DA, provenant de la commercialisation illégale de la drogue et de psychotropes, ainsi que neuf appareils téléphoniques et six épées et des armes blanches de la catégorie 6, ont été également saisis lors de cette opération. Le mis en cause dans cette affaire a été présenté devant la justice qui a ordonné sa mise en détention préventive en attendant la poursuite de l'enquête judiciaire pour sa prochaine comparution devant une juridiction compétente, a-t-on fait savoir.

O. Y.

Manifestation économique

Tindouf : «El-Mouggar» prévu en novembre prochain

LA MANIFESTATION économique et commerciale «El-Mouggar» est prévue à la mi-novembre prochain, a-t-on appris mardi des services de la wilaya de Tindouf.

Relancée après une absence depuis 1975, cette manifestation internationale fait l'objet actuellement d'intenses préparatifs pour être au rendez-vous avec les participants, opérateurs algériens et africains, ainsi que de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), ont indiqué les mêmes services.

Ce rendez-vous économique et commercial devra ouvrir de nouvelles perspectives de développement économique dans la région à la satisfaction des promoteurs algériens et leurs homologues africains pour dynamiser les activités commerciales d'antan (1970), notamment entre les régions frontalières, a-t-on estimé. Cette manifestation est également consolidée par l'ouverture du poste-frontalier terrestre «Mustapha Ben Boulaid» entre l'Algérie et la Mauritanie constituant une opportunité fructueuse pour promouvoir la coopération commerciale entre les populations de la bande frontalière, l'encouragement des échanges commerciaux et la propulsion du développement avec les pays voisins, selon la même source.

Plus de 50 opérateurs économiques et commer-

ciaux algériens devront prendre part, aux côtés de leurs homologues africains, à cette manifestation leur permettant de tisser de nouvelles relations commerciales et d'exposer leurs produits. «El-Mouggar» constitue également une nouvelle ressource pour la commune de Tindouf, à même de contribuer à la promotion des conditions de création d'une base logistique, de stockage, de transport, de transit et de dédouanement des marchandises, ont souligné les services de la wilaya.

O. N.

Saisie de 25 kg de drogue

Tipasa : neutralisation d'une bande de malfaiteurs

UN RÉSEAU criminel a été mis hors d'état de nuire par la brigade de recherche de la Gendarmerie nationale à Tipasa avec la saisie de 25 kg de drogues, a-t-on appris mardi auprès du groupement territorial de ce corps constitué. Selon un communiqué du groupement territorial, ce réseau compte six individus, qui faisaient du trafic de kif traité, en provenance d'une région de l'ouest du pays, pour l'écouler dans les wilayas du Centre. Cette opération, réalisée par la brigade de recherche de la Gendarmerie nationale de Tipasa, en collaboration avec des éléments de l'ANP, a permis la saisie de deux véhicules touristiques, un fusil de chasse, et un montant de 1,4 million de DA,

Stigmatisation des musulmans de France



Loumis

Djalou@hotmail.com

Les amendements au Code de procédure pénale inquiètent les avocats

M^e Sidhoum : «La perquisition doit rester sous le contrôle de la justice»

■ Les amendements introduits dans le Code de procédure pénale pour renforcer les prérogatives de la Police judiciaire dans la lutte contre la corruption suscite l'inquiétude des avocats qui pensent que ces amendements sont susceptibles d'encourager la corruption.

Par Louiza Ait Ramdane

Les amendements introduits au code de procédure pénale permettent aux officiers de la Police judiciaire, dans le cadre des enquêtes liées à la lutte contre la corruption, d'exercer leurs missions sans la condition d'habilitation délivrée par le procureur général. Ce nouveau texte vise notamment, la levée des entraves à l'action de la Police judiciaire et l'abrogation

des dispositions ayant eu un impact négatif sur la mise en mouvement de l'action publique, notamment à travers l'abrogation des dispositions qui subordonnent la mise en mouvement de l'action publique à l'encontre des dirigeants des entreprises publiques économiques à la plainte préalable des organes sociaux de l'entreprise. Ces amendements permettront aussi d'élargir les prérogatives de recherche et d'investigation aux officiers de la Police judiciaire dans toutes les affaires prévues par la législation pénale nationale. Il s'agit de libérer la Police judiciaire des contraintes que les enquêteurs rencontraient sur le terrain pour mieux exploiter le renseignement sans le préalable du procureur général. Ces amendements dans le Code de procédure pénale ont suscité la polémique dans le milieu des avocats qui pensent que ces procédures encourageront de plus en plus la corruption.

Invité de la rédaction de la Chaîne III, Maître Amine Sidhoum, avocat au barreau d'Alger et membre du conseil de l'ordre des avocats, émet des réserves sur les amendements apportés au Code de procédure pénale. Le projet de loi propose, entre autres, d'enlever le contrôle du parquet sur les mandats de perquisition. Un amendement qui inquiète Maître

Sidhoum qui avertit sur les risques de dérapage «individuels ou collectifs». Le membre du conseil de l'ordre des avocats rappelle à ce propos, les expériences des années précédentes où des dérapages ont eu lieu.

L'avocat au barreau d'Alger avertit sur le risque d'«ouvrir une brèche aux dérapages individuels ou collectifs» avec la légalisation de ces procédures.

Selon M^e Sidhoum «la perquisition doit être laissée sous le contrôle de la justice». Il dira qu'«il ne faut pas laisser le champ libre à la police judiciaire». Pire encore, M^e Sidhoum affirme, cependant, que le projet d'amendement contient, aussi, des dispositions permettant de revenir sur les amendements introduits sous le règne de l'ancien président de la République Abdelziz Bouteflika et dont l'objectif a été d'encourager la corruption. Il cite, à titre d'exemple, l'abrogation de l'article 6 bis qui exige une plainte au préalable pour ouvrir une enquête. Pour rappel, des changements ont touché plusieurs tribunaux, la Cour suprême, les administrations publiques, mais aussi les mécanismes de lutte contre la corruption, dont l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption (ONPLC) et l'Office central de la répression de la corruption (OCRC).

L. A. R.